

ARRETE N° DAJS 2025-40
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L 712-1, L 712-2 et R 719-52 à R 719-112,
vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
vu l'arrêté du 9 juillet 2001 modifiant l'arrêté ministériel du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,
vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique,
vu le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,
vu la délibération du Conseil d'administration de l'université Jean Monnet relative à la mise en place du RIFSEEP, en date du 13 décembre 2021
vu l'arrêté DAJS n°2025-39 du 13 mai 2025 portant création d'une régie d'avances auprès de l'UFR de Droit,

ARRETE

Régie d'avances

Article 1 : Madame Barbara CHATAIN, Services Administratifs et Techniques, est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avances instituée auprès de l'UFR de Droit.

Article 2 : En sa qualité de régisseuse de la régie d'avances de l'UFR de Droit, Madame CHATAIN peut prétendre au bénéfice d'une indemnité de responsabilité.

Article 3 : La régisseuse de la régie d'avances, le Doyen de l'UFR de Droit, l'Agent Comptable et le Directeur Général des Services de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 14 mai 2025,
Le Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

Vu l'avis conforme de l'Agent Comptable
en date du 13 mai 2025

Valérie ROLLIN

La régisseuse titulaire de la régie d'avances
Pour acceptation

Université Jean Monnet Barbara CHATAIN

Maison de l'Université

10, rue Tréfilerie - CS 82301
42023 Saint-Étienne Cedex 2

04 77 42 17 00
univ-st-etienne.fr